



Département du GERS

Centre Intercommunal d'Action Sociale BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch

32120 MAUVEZIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Mise en ligne 27 Juin 2024

Exécutif : M. Jean Luc SILHERES

Rédacteur et publication des actes : Mme Charlotte REGUENA

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	Vote
	N°	Thème		
D-26062024-1	5.7	Intercommuna lité	Validation du rapport d'activité 2022	Unanimité
D-26062024-1a	5.7	Intercommuna lité	Rapport d'activité 2022	
D-26062024-2	4.1	Personnel titulaire de la FPT	Mise à disposition d'un agent CCBL au CIAS	Unanimité
D-26062024-3	4.1	Personnel titulaire de la FPT	Modification du tableau des emplois	Unanimité
D-26062024-3a	4.1	Personnel titulaire de la FPT	Tableau des emplois	
D-26062024-4	7.3	Emprunts	Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne	Unanimité
D-26062024-5	5.7	Intercommuna lité	Modification du règlement intérieur des multi- accueils	Unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-26062024-1

Séance du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, MASAROTTI Sylvie, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc, TERNIER Gilles

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, LAFFARGUE Yves, LECOCCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Validation du rapport d'activité 2022

Suite à la présentation du rapport d'activité 2022 du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne aux membres du conseil, Monsieur le Président propose son adoption.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2022 du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne ci-joint.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**



RAPPORT D'ACTIVITÉS

CIAS 2022

Fait à Mauvezin, le 01/03/2024
Le Président, Jean Luc SILHERES

SOMMAIRE

<i>Le Territoire Bastides de Lomagne</i>	<i>Page 1</i>
<i>Le Conseil d'Administration</i>	<i>Page 2</i>
<i>L'organisation du CIAS</i>	<i>Page 3</i>
<i>La Petite Enfance</i>	<i>Pages 4 & 5</i>
<i>Le Service d'Aide à Domicile</i>	<i>Page 6</i>
<i>Le Portage de Repas et le Transport à la Demande</i>	<i>Page 7</i>
<i>Les finances – Bilan Budgétaire 2021</i>	<i>Page 8</i>
<i>Prévention</i>	<i>Page 9</i>



LE TERRITOIRE Bastides de Lomagne

MAUVEZIN

→ 156 bénéficiaires

SAINT CLAR

→ 74 bénéficiaires

COLOGNE

→ 71 bénéficiaires



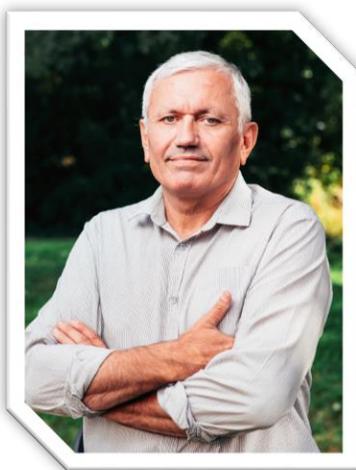
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

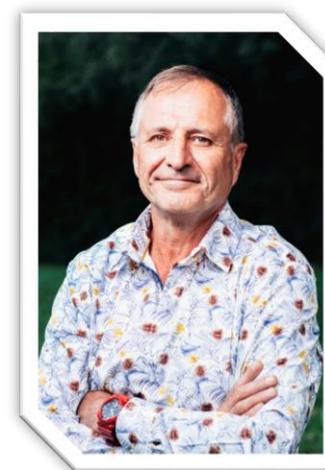
Publié le 27/06/2024

ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_1-DE



Jean Luc SILHERES

Président du Centre Intercommunal
d'Action Sociale et Président de la
CCBL, Maire de saint Brès



Gilles BÉGUÉ

Vice-Président du CIAS Bastides de
Lomagne, et Vice-Président à la
CCBL, Maire de Thoux

4 Conseils
d'Administration

42
Délibérations

COMPOSITION :

8 Membres
Élus

8 Membres de
la Société Civile

L'ORGANISATION DU CIAS

Maryline DOMEJEAN
Directrice du CIAS et
Directrice Générale des
Services de la Communauté
de Communes, sa double
casquette et son expérience
lui permettent d'assurer le
bon fonctionnement.



Fabiola FERREIRA
Responsable du Service
d'Aide à Domicile, elle
assure les visites à
domicile chez les
bénéficiaires, et gère le
portage de repas et le
Transport à la Demande,



Véronique GUILLOU
Responsable
formation et
recrutement, elle
met tout en œuvre
pour le
professionnalisme
des agents



Anne Lise TURCHETTI
Responsable de la
planification, elle assure
une gestion au quotidien
des prestations à effectuer.



Pauline SACCARO
Responsable régie, elle
assure la gestion des
recettes.



Corinne MONBRUN
Assistante comptable, elle
réalise un suivi comptable
et prépare les budgets.



Brigitte GRANIER
Responsable de la
planification, elle assure
une gestion au quotidien
des prestations à effectuer.



LA PETITE ENFANCE

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_1-DE



3 Multi accueils
Mauvezin
Saint Cricq
Solomiac

17
Professionnels de la Petite
Enfance

100
Enfants accueillis

Floriane RIEUNIER
Directrice des 3 Multi Accueils de
Bastides de Lomagne

3 DIRECTRICES ADJOINTES

Léonie JANELLE
Multi Accueil de Mauvezin

Aurélien SPAGNOLETTI
Multi Accueil de Saint Cricq

Julie AUBIN
Multi Accueil de Solomiac

2 commissions
attribution des places

24 réunions d'équipe

2 réunions réseau
EAJE

6 réunions de réseau
petite enfance

16 analyses de
pratique

Lieu d'Accueil
Enfants Parents

Mauvezin
49 enfants
accueillis
48 accueils
réalisés

184
Heures annuelles
totales

Cologne
95 enfants
accueillis
44 accueils
réalisés

34 Assistants
Maternels sur le
territoire

LA PETITE ENFANCE



Les 3 Multi-accueils ont participé à la sortie **Animaparc**



Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_1-DE

Les enfants des 3 Multi Accueils ont pu participer à la **Kermesse** de leur structure

Projet Petite Enfance
« **La trace sous toutes ses formes** »

Spectacle de Noël pour les enfants des 3 crèches

Réunion de cohésion d'équipe « **Qu'est ce que je rêve de faire dans ma crèche avec les enfants et mon équipe?** »

Participation à la **Grande Lessive**



3 apéros rencontres pour accueillir les nouvelles familles



LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 27/06/2024
ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_1-DE



334
Bénéficiaires



55
Aides à Domicile



53 297
Interventions
58 410
heures





20253

Repas servis

Les menus

Les menus du déjeuner se composent de :

- Un potage
- Une entrée
- Une plat principal et son accompagnement
- Un fromage ou un laitage
- Un dessert ou un fruit
- Un pain individuel

9,50€

Nous proposons également un menu « journée complète » composé de :

- Un déjeuner complet
- Une collation
- Un diner léger

12,50€



Téléphonez



Réservez



Bougez

2€

Par Trajet*

*2 € aller, 2 € retour

215

Déclenchements

LES FINANCES - BILAN BUDGETAIRE 2022

1 255 941,39€

Recettes de
fonctionnement

1 263 850,52€

Dépenses de
fonctionnement

**CIAS : Résultat Global:
7 909,13€**

1 607 438,46€

Recettes de
fonctionnement

1 654 956,23€

Dépenses de
fonctionnement

**SAAD : Résultat Global:
47 517,87€**

#ciaspastideslomagne



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-26062024-2

Séance du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, MASAROTTI Sylvie, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc, TERNIER Gilles

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, LAFFARGUE Yves, LECOCCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Mise à disposition d'un agent CCBL vers le CIAS

Monsieur le Président souhaite informer l'assemblée que la Communauté de Communes Bastides de Lomagne souhaite mettre à disposition du CIAS un fonctionnaire en qualité de Directrice Adjointe.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions des L.512-12 à L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire de la CCBL titulaire du grade de Puéricultrice de classe supérieure (Active) auprès du CIAS à compter du 1^{er} Janvier 2024, à raison de 17.5 heures hebdomadaires en moyenne ;

Décide qu'une participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, trimestriellement ;

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-26062024-3

Séance du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, MASAROTTI Sylvie, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc, TERNIER Gilles

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, LAFFARGUE Yves, LECOCCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Modification du tableau des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 17 Juin 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_3-DE



Créations d'emplois :

- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à 35h
- 2 emplois d'adjoint d'animation à 35h

Suppressions d'emplois :

- 1 emploi de responsable de secteur à 35h
- 2 emplois d'adjoint d'animation à 30h

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean Luc SILHERES



Total Postes :	60			30,00	27,00	4,00
Emplois			Cadre d'Emploi	Postes Pourvus Titulaires	Pourvus NON Titulaires	Postes à pourvoir
<u>Filière Administrative</u>		H Hebdo				
Adjointe comptable	1	28	Rédacteur	1	0	0
Responsables de secteurs	3	35	Adjoint administratif	2	1	0
	4	133		3	1	0

<u>Filière Animation</u>		H Hebdo				
Adjoint d'Animation Petite Enfance	9	35,0	Adjoint d'animation	7	2	0
Adjoint d'Animation Petite Enfance	2	30,0		0	2	0
	9	315		7	2	0

<u>Filière Médico Santé</u>						
<u>Secteur Médico Social</u>		H Hebdo				
Cheffe de service CIAS/SAAD	1	35	Assistant sociaux éducatif	0	1	0
Educatrice Jeunes enfants	3	35,0	Educateur jeunes enfants	2	1	0
Auxiliaire puéricultrice	3	35	Auxiliaires de Puériculture	2	0	1
	7	245		4	2	1

<u>Secteur Sociale</u>		H Hebdo				
Aide à Domicile	1	30,0	Adjoint Social	1	0	0
Aide à Domicile	3	28,0		3	0	0
Aide à Domicile	12	25,0		3	9	1
Aide à Domicile	6	22,0		3	3	0
Aide à Domicile	2	20,0		1	0	1
Aide à Domicile	12	17,0		3	9	0
Aide à Domicile	1	15,0		0	0	1
Aide à Domicile	1	12,0		0	1	0
	38	817		14	22	3

<u>Filière Technique</u>		H Hebdo				
Mise à Dispo	1	28,0	Agent de maîtrise	1	0	0
Agent du portage de repas	1	28,0	Adjoint technique	1	0	0
	2	56		2	0	0

60 1566

ANCIEN TABLEAU 60 1556



**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-26062024-4

Séance du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, MASAROTTI Sylvie, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc, TERNIER Gilles

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, LAFFARGUE Yves, LECOCCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi Pyrénées

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi Pyrénées (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CIAS Bastides de Lomagne a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le CIAS Bastides de Lomagne décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le CIAS Bastides de Lomagne décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : €STER (flooré à 0) + marge de 1,10 %
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 400 € prélevés en une seule fois
- Commission de mouvement : 0,04 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

seront réalisés par débit d'office dans
ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_4-DE



Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Conseil d'administration CIAS Bastides de Lomagne autorise le Président, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

Le Conseil d'administration CIAS Bastides de Lomagne autorise le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**





**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
BASTIDES DE LOMAGNE**

Délibération n° D-26062024-5

Séance du 26 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 10 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCHE Bernadette, HERVE Cécile, MASAROTTI Sylvie, PASCOLINI Alexandra, SILHERES Jean Luc, TERNIER Gilles

Absents excusés 7 : Messieurs et Mesdames, BIGOURDAN Josiane, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, LAFFARGUE Yves, LECOCCQ Jean Charles, MEHEUT Dominique, NINGRES Catherine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Objet : Modification du règlement intérieur des multi-accueils

Monsieur le Président informe l'assemblée que le règlement intérieur des multi-accueils doit être modifié.

En effet, suite à la réorganisation des multi-accueils, il convient de modifier le règlement.

Il convient donc de modifier le règlement de fonctionnement concernant l'admission, comme ci-dessous :

Article 3 - Présentation du personnel
Paragraphe 3.1 - Missions de l'équipe éducative

CATEGORIE	QUALIFICATION	MISSIONS
Direction	Educateur de Jeunes Enfants	Délégation est donnée au directeur, sous l'autorité de la directrice du CIAS pour manager l'équipe, ainsi que le projet d'établissement. Au-delà des missions d'encadrement, ils ont les mêmes missions auprès des enfants et des parents que les auxiliaires de puériculture et les CAP AEPE.
Encadrement	Auxiliaire de Puériculture CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)	Ils assurent sous la responsabilité de la directrice de la structure : <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil des enfants et de leurs parents - La prise en charge des enfants, répondant au mieux à leurs besoins fondamentaux - Ils contribuent à la socialisation des enfants - Ils encadrent et forment les stagiaires - Ils s'engagent à faire preuve de calme, de douceur, de vigilance, de discrétion et à être à l'écoute des enfants
Personnel de service	Agent technique	Il assure l'entretien intérieur des locaux
	Personnel technique de la CCBL	Il assure l'entretien du matériel et l'entretien extérieur des locaux
Personnel extérieur	Stagiaires / Apprentis	Ils sont pris en charge par l'équipe pendant toute la durée de leur stage. Ils ne seront pas laissés seuls et n'auront pas la responsabilité des enfants.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 032-200049302-20240626-D_26062024_5-DE



SOLOMIAC

Paragraphe 3.2 - Composition des équipes

	MAUVEZIN	SAINT CRICQ	
Directrice de la structure	Salomé MARTY Educatrice de Jeunes Enfants à 100%	Aurélie SPAGNOLETTI Educatrice de Jeunes Enfants à 100%	Julie AUBIN Educatrice de Jeunes Enfants à 100%
	1 Auxiliaire de Puériculture à 100% 1 Auxiliaire de Puériculture à 40% (rel. direction)	1 Auxiliaire de Puériculture 100% 1 Auxiliaire de Puériculture à 40% (rel. direction)	1 Auxiliaire de Puériculture à 100%
	1 CAP AEPE à 100%	3 CAP AEPE à 100%	3 CAP AEPE à 100%
Personnel de service	1 agent technique à 30%	1 agent technique à 30%	1 agent technique à 20%
	Personnel technique de la CCBL mutualisé		

Paragraphe 3.4 - Continuité de direction

« En l'absence de la directrice, la responsabilité de la qualité de la prise en charge de l'enfant, le relais entre l'équipe, la direction et les familles sont assurés par l'auxiliaire de puériculture :

- Elodie LE SENECHAL pour l'Eco Maison de la Petite Enfance à Mauvezin
- Fabienne RICARD pour le multi-accueil à St Cricq
- Marjorie LABAT (CAP AEPE) pour le multi-accueil à Solomiac, dans l'attente du recrutement d'une auxiliaire de puériculture.

Elles réagissent également de façon adaptée en situation d'urgence. »

Article 10 - Sortie définitive - Changement de situation - Radiation

Paragraphe 10.1 - Départ définitif

« Le départ définitif de l'enfant intervient de fait le jour de son 4e anniversaire. Il peut également intervenir à l'entrée à l'école maternelle.

Pour les autres cas de départ, les parents doivent signaler par écrit au moins un mois à l'avance la date de départ de leur enfant. Si ce préavis n'est pas respecté, sauf en cas de force majeure laissée à l'appréciation de la directrice de la structure et de la communauté de communes, il sera facturé autant de jours supplémentaires que de jours de retard. Le préavis court à compter de la date de réception du courrier.

D'autre part, si l'enfant part avant la fin du contrat et que les parents ont bénéficié d'une mensualisation, une régularisation de la facture sera établie au départ de l'enfant au prorata du nombre de mois effectués dans la structure.

Dans le cas où un proche de l'enfant troublerait le fonctionnement de la structure ou porterait atteinte au matériel ou au personnel, la collectivité se réserve le droit de rompre ou de ne pas reconduire un contrat d'accueil. »

Où cet exposé, l'assemblée approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur des multi accueils.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES**

